

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 06.12.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit** Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**· UFI:** 81D0-10DP-500A-FN22**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher S.A.S.

Z.A. des Petits Carreaux

5, avenue des Coquelicots

F - 94865 Bonneuil sur Marne

Tel.: +33-1-4399-6770

Kärcher AG

Industriestr. 16

CH - 8108 Dällikon

Fon: +41-44-8466-759

Internet: www.karcher.com**· Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.12.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 06.12.2024

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1	H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Acute 1	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ récipient avec doublure intérieure.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.12.2024 Numéro de version 8 (remplace la version 7) Révision: 06.12.2024

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

CAS: 2372-82-9 EINECS: 219-145-8 Reg.nr.: 01-2119980592-29	N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine) Acute Tox. 3, H301; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	≥5-<10%
CAS: 69011-36-5	éthoxylate d'isotridécanol 8 OE Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥1-<3%
CAS: 79-33-4 EINECS: 201-196-2 Numéro index: 607-743-00-5	acide L-(+)-lactique Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318, EUH071	≥1-<3%
CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16-XXXX	lauryl éther sulfate de sodium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %	≥1-<2,5%
CAS: 5538-95-4 EINECS: 226-902-6	N-Dodécylpropane-1,3-diamine Skin Corr. 1A, H314; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302	≥0,25-<1%
CAS: 124-22-1 EINECS: 204-690-6	dodecylamine STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302	≥0,025-<0,1%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	<5%
désinfectants	

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- après inhalation :
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- après ingestion :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 06.12.2024

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 3)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le dégagement d'aérosols.
Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.12.2024 Numéro de version 8 (remplace la version 7) Révision: 06.12.2024

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 4)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec des acides.
Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :		
2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4 e mg/m³ Valeur à long terme: 0,05 e mg/m³ SSc;	
· DNEL		
2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)		
Oral	DNEL	0,2 mg/kg×d (consommateur)
Dermique	DNEL	0,91 mg/kg×d (employé) 0,54 mg/kg×d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	2,35 mg/m3 (employé) 0,7 mg/m3 (consommateur)
· PNEC		
2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)		
PNEC	0,001 mg/l (freshwater) 0 mg/l (marine water) 0,18 mg/l (STP)	
PNEC sediment	8,5 mg/kg (freshwater) 0,13 mg/kg (marine water)	
PNEC soil	45,34 mg/kg (soil)	
68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium		
PNEC	10000 mg/l (STP) (Assessment factor: 1)	
PNEC sediment	0,917 mg/kg (freshwater) (sediment dw) 0,092 mg/kg (marine water) (sediment dw)	
PNEC soil	7,5 mg/kg (Assessment factor: 100)	
PNEC aqua	0,24 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 5) 0,024 mg/l (marine water) (Assessment factor: 50)	

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.12.2024 Numéro de version 8 (remplace la version 7) Révision: 06.12.2024

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 5)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

- **Matériau des gants** Butylcaoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** liquide
- **Couleur :** incolore
- **Odeur :** aminée
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** non déterminé
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** Non déterminé.
- **supérieure :** Non déterminé.
- **Point d'éclair** non applicable
- **Température d'inflammation :** pas applicable
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **pH à 20 °C** 9,9
- **valeur du pH 1 %:** 9-10
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique** Non déterminé.
- **dynamique à 20 °C:** 8 mPas

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.12.2024 Numéro de version 8 (remplace la version 7) Révision: 06.12.2024

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 6)

· Solubilité	entièrement miscible
· l'eau :	
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,026 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Non applicable.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· VOCV (CH)	0,00 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.12.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 06.12.2024

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Forte réaction exothermique aux acides
Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
Corrode l'aluminium
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Ne convient pas aux substances sensibles aux alkalis.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)		
Oral	LD50	261 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Rat)
69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE		
Oral	ATE	500 mg/kg (Rat)
124-22-1 dodecylamine		
Inhalatoire	DL50	1020 mg/kg (Rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.12.2024 Numéro de version 8 (remplace la version 7) Révision: 06.12.2024

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 8)

- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)

LC50/96 h	0,68 mg/l (F26) (OECD 203)
	0,45 mg/l (Lepomis macrochirus) (US-EPA)
EC50/48 h	0,073 mg/l (Daphnia magna) (US-EPA)
ErC50/96h	0,054 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC	0,0069 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
	0,024 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211, 21d)

69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE

LC50/96 h	>1-10 mg/l (Leuciscus idus)
EC50/48 h	>1-10 mg/l (Aquatic invertebrates)
EC50/72 h	>1-10 mg/l (Aquatic plants)
NOEC	>1 mg/l /(21 d)

68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium

LC50/96 h	7,1 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)
EC50/48 h	7,4 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72 h	27,7 mg/l (Algae) (OECD 201)
EC50 (statique)	>10000 mg/l (Pseudomonas putida)
NOErC	0,95 mg/l (alg)
NOEC (dynamique)	0,27 mg/l /(21 d) (Daphnia magna) (OECD 211)
	0,14 mg/l /(28 d) (Oncorhynchus mykiss) (OECD 204)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Degré d'élimination :**

69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE

OECD 301B	>60 % (28 d)
OECD 301E	≥90 % (28 d)

68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium

OECD 301D	≥77 % (28 d)
-----------	--------------

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.12.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 06.12.2024

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 9)

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes**· Autres indications écologiques :****· Valeur DCO :** 425000 mg/l**· Indications générales :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les formateurs de complexes organiques contenus atteignent un taux d'élimination DOC de 80% (correspondant au N°406 de l'annexe "Méthodes d'analyses et de mesures") et répondent, ainsi, aux exigences plus sévères de l'annexe 49 de la nouvelle directive pour les eaux résiduaires.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés :**· Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****· ADR, IMDG, IATA**

UN1760

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.12.2024 Numéro de version 8 (remplace la version 7) Révision: 06.12.2024

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 10)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	1760 LIQUIDE CORROSIF, N.E. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine), MARINE POLLUTANT
· IATA	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	8 (C9) Matières corrosives.
· Étiquette	8
· IMDG	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)	
· Polluant marin :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
· Indice Kemler :	Attention: Matières corrosives.
· No EMS :	80
· Stowage Category	F-A,S-B
	A

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.12.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 06.12.2024

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 11)

· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODÉCYLPROPANE-1,3-DIAMINE (DIAMINE)), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
 - Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 - Règlement (CE) No 648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.12.2024 Numéro de version 8 (remplace la version 7) Révision: 06.12.2024

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Contact :

Regulatory Affairs
Tel.: +49-7195-14-0
productsafety.management.de@karcher.com

Numéro de la version précédente: 7

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.12.2024 Numéro de version 8 (remplace la version 7) Révision: 06.12.2024

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 13)

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

· 0-011-688-0 RM 732/4 2-795